

Le serment des naturopathes essentialistes

En exerçant les pratiques naturopathiques, je promets d'être fidèle au code de déontologie des naturopathes. Je veillerai à partager les connaissances transmises dans la naturopathie essentielle pour aider chacun à vivre en meilleure santé physique, psychologique, relationnelle et essentielle.

Je respecterai toutes les personnes dans leur autonomie, leur intégrité et leur dignité, sans aucune discrimination, selon leur état et leurs convictions.

Je ne trahirai jamais la confiance d'un client, je n'exploiterai pas le pouvoir lié à mon admission dans son intimité et je tairai les secrets qui me seront confiés.

Je ne me laisserai pas influencer par l'appât du gain ou la recherche de la gloire, dispensant mon savoir et mon savoir-faire à l'indigent et à quiconque me le demandera.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma profession.

Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences, je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide non seulement à mes confrères dans la difficulté ou dans l'adversité, mais également à toute personne, dans le respect de la dignité humaine.

Qu'on m'accorde estime et reconnaissance si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) si j'y manque.

Date : 17 / 07 / 2022

Signature :

